



CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq novembre, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents : Mmes ABGRAL- ARMINGAUD - BITARD – BOILEAU - DE CALBIAC- DOS SANTOS
- INSERGUET - LECHEVALLIER – PAJOT – RICOU – RIVES-FAULQUES -
TESSIER

MM. - DAVID - JAMPIERRE – LEMAITRE– MEYSTRE - PLANTIER– VIAUD –
VILLA

Étaient absents : MM. ARCICAULT (pouvoir à Mme DOS SANTOS) – LAVILLE (pouvoir à M.
PLANTIER) – TESSIER (pouvoir à Mme TESSIER)

A été élue secrétaire : Mme Nicole INSERGUET

Après avoir ouvert la séance et après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il ne peut être donné suite à la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 27 octobre dernier portant sur l'harmonisation du calcul de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin entre résidence principale et résidence secondaire sur la base du calcul appliqué aux résidences principales car cette décision ne relève pas de la compétence du conseil municipal mais de l'administration fiscale. Le conseil municipal a seulement la possibilité d'appliquer les exonérations facultatives prévues par le code de l'urbanisme. Il précise que cette information a été mentionnée dans le compte-rendu de ladite séance.

Le compte rendu de la séance du 27 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Lancement programme rénovation éclairage public dans le cadre de l'Appel à Projet de l'ADEME et de la Région « Eclairage Public et Economies d'Energie »
2. Recrutement CDD 6 mois pour étude-diagnostic population (social)
3. Demande de financement LEADER pour étude-diagnostic population
4. Renouvellement du contrat CDD poste de coordinateur rythme scolaire et dynamisation centre bourg jusqu'au 15/07/2015
5. Mise à jour du tableau des effectifs
6. Adhésion au groupement de commande de signalisation de la CDCIO
7. Mandats spéciaux (déplacements élus hors département)
8. Prise en charge formation payante (utilisation produits phytopharmaceutiques)
9. Subvention à l'Office de Tourisme pour exploitation de la patinoire décembre 2014
10. Décision modificative de crédits pour versement Subv. Office tourisme
11. Subvention exceptionnelle au collège du Château
12. Modification des tarifs du marché (marché de Noël)
13. Chenal de la Baudissière : Tarif pour mise à disposition des cabanes d'artistes
14. Chenal de la Baudissière : Tarif pour mise à disposition d'apportements aux plaisanciers
15. Décision modificative de crédits – Budget de la Concession du Port de la Baudissière pour travaux d'amélioration de la navigabilité
16. Demande de subvention au Département pour les travaux d'amélioration de la navigabilité
17. Décision modificative de crédits – cession d'un terrain à la Commune à l'euro symbolique
18. Comptes-rendus des commissions communales

Questions diverses

- terrains en vente en zone agricole

DÉLIBÉRATIONS

1. Lancement programme rénovation éclairage public dans le cadre de l'Appel à Projet de l'ADEME et de la Région « Eclairage Public et Economies d'Energie »

Monsieur le Président expose, qu'afin d'aider les communes de moins de 10 000 habitants dans une démarche globale d'optimisation énergétique du parc éclairage public, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en partenariat avec la Région et les syndicats d'électrification propose un dispositif d'accompagnement intitulé « Eclairage Public et Economies d'Energie » dont l'objectif principal est d'encourager la réduction des consommations énergétiques, mais également la diminution de la pollution lumineuse.

Il précise que ce dispositif prévoit notamment un soutien financier d'un maximum de 30 % du montant HT des travaux, plafonné à 15 000 €, pour les communes atteignant la classe énergétique régionale A

Il rappelle que la commune est engagée dans le programme d'Amélioration de la Maîtrise de l'Energie dans les Collectivités (AMEC) qui a pour objectif la réduction de 30 %

des consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public et informe que le diagnostic de l'éclairage public de la commune réalisé dans ce cadre conjointement par les services techniques de la commune et le Comité Régional des Energies Renouvelables (CRER), préconise, pour atteindre une étiquette énergétique de A, la réalisation de travaux de rénovation pour un montant global estimé à 206 080 € HT.

Après en avoir délibéré, **Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire acte de candidature au dispositif de soutien proposé par l'ADEME** pour les communes de moins de 10 000 habitants en partenariat avec la Région Poitou-Charentes intitulé « Eclairage Public et Economies d'Energie ».

2. Recrutement CDD 6 mois pour étude-diagnostic population (social)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 22 concernant la création d'emploi,

Considérant le souhait de la municipalité de réaliser une étude et analyse des besoins sociaux sur la commune avec l'objectif de faire émerger un plan d'actions transversales et intergénérationnelles favorisant une meilleure cohésion sociale avec, notamment, une prise en compte des populations fragiles et isolées,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste temporaire de rédacteur à temps non complet (17/35ème) pour une durée de 6 mois à compter du 1er décembre 2014, rémunéré sur la base de l'indice majoré 384 correspondant au 8ème échelon du grade de rédacteur (catégorie B).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6413 du Budget.

3. Demande de financement LEADER pour étude-diagnostic population

Monsieur le Président rappelle la volonté de la Municipalité de renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle entre les habitants et son souhait d'engager une réflexion politique et sociale pour une prise en compte des besoins actuels et à venir en termes de services, habitats, équipements, loisirs mais aussi vie sociale, lieux et temps de partages et précise que cette démarche nécessite le lancement d'une étude qu'il propose d'orienter selon trois axes :

Axe 1 : identifier et caractériser les populations en difficultés sociales.

Axe 2 : identifier les besoins et solidarités existantes sur le territoire de la commune.

Axe 3 : faire s'exprimer les habitants sur leurs envies, leurs ambitions, la perception de leur environnement.

Il explique que l'identification et l'analyse des besoins et solidarités existantes ou à développer entre les différentes populations permettra de proposer un plan d'actions visant à créer une dynamique mixant les différentes populations du territoire communal qui se côtoient sans nécessairement se connaître. Cette dynamique favorisera l'échange, le partage, les rencontres, facteurs d'une meilleure cohésion sociale et d'une prise en compte collective des populations fragiles et isolées ;

Il demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de l'étude à réaliser et dans l'affirmative de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Groupe d'Action Local du Pays Marennes-Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme LEADER 2007-2013 pour un montant de 4 125,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, - d'approuver la mise en œuvre d'une étude analyse des besoins sociaux – lien intergénérationnel selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant	Financeurs	Montant
Etude analyse des besoins sociaux-lien intergénérationnel (salaire)	7 500 €	Leader (55% du HT)	4 125 €
		Commune de DOLUS D'OLERON	3 375 €
TOTAL TTC	7 500 €	TOTAL	7 500 €

- et **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention** au Groupe d'Action Local du Pays Marennes-Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme LEADER 2007-2013 pour un montant de 4 125 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

4. Renouvellement du contrat CDD poste de coordinateur rythme scolaire et dynamisation centre bourg jusqu'au 15/07/2015

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 22 concernant la création d'emploi,

Vu la délibération en date du 26 mai 2014 créant un poste d'adjoint administratif coordinateur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de la dynamisation du centre bourg pour une durée de 4 mois, à compter du 1^{er} septembre dernier, rémunéré sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3,

Considérant le souhait de la municipalité de renouveler ce contrat dans les mêmes conditions jusqu'à la fin de l'année scolaire,

Décide, à l'unanimité, de renouveler le poste d'adjoint administratif coordinateur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de la dynamisation du centre-bourg à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit jusqu'au 3 juillet 2015, selon les mêmes conditions de rémunération que le contrat initial.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6413 du Budget 2015.

Intervention de Mme VISONNEAU Fabienne, chargée de la gestion du personnel communal

Avant de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs, Monsieur le Président informe qu'il paraît important que tous les conseillers municipaux aient le même niveau d'information sur le statut de la Fonction Publique Territoriale afin de pouvoir prendre les décisions en matière de création de poste et de suivi de carrière des agents communaux.

Il remercie Mme VISONNEAU Fabienne d'avoir préparé cette présentation.

Mme VISONNEAU présente les grands principes de l'organisation de la Fonction Publique Territoriale, les modalités d'accès et de l'évolution des carrières des agents, et termine par l'organisation des services de la commune.

5. Mise à jour du tableau des effectifs

Vu la délibération n° 2014-05-26/07 modifiant le tableau des effectifs,

Vu la mise à la retraite pour invalidité d'un agent administratif (rédacteur) au 21 décembre 2014,

Vu le départ à la retraite au 1^{er} novembre 2014 d'un agent des services techniques (adjoint technique principal 2^{ème} classe)

Vu la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires nécessitant la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps à non complet, l'augmentation du temps de travail de

deux adjoints techniques, et l'augmentation du temps de travail de l'adjoint du patrimoine 1ère classe,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'actualiser et d'arrêter le tableau des effectifs comme suit, avec effet au 1er janvier 2015 :

Grade	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE			
1°- Cadre d'emploi des attachés territoriaux			
- Attaché	2	2	0
2°- Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux			
- <i>Rédacteur Principal de 1^{ère} classe</i>	1	0	1
- Rédacteur	1	1	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux			
- Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
- Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	2	2	0
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe à temps non complet 17,50/35 ^{ème}	1	1	0
- Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	3	3	0
- <i>Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 17,50/35^{ème}</i>	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
1°- Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux			
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
2°- Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux			
- Agent de maîtrise principal	2	2	0

- Agent de maîtrise	2	2	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux			
- <i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	7	6	1
- Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	8	7	1
Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet 33,50/35^{ème}	1	0	1
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 32/35 ^{ème}	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 31/35 ^{ème}	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 26/35 ^{ème}	1	1	0
- <i>Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet 14,85/35^{ème}</i>	1	0	1
- <i>Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet 20,20/35^{ème}</i>	1	0	1
- <i>Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet 31,62/35^{ème}</i>	1	1	0
FILIERE SOCIALE			
Cadre d'emploi des A.T.S.E.M.			
- Agent Territorial Spécialisé Principal des Écoles Maternelles de 2 ^{ème} classe	2	2	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Cadre d'emploi des agents de police municipale			
- Brigadier-chef principal	1	1	0
FILIERE CULTURELLE			
Cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux du Patrimoine			
- <i>Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet 27/35^{ème}</i>	1	0	1
- <i>Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet 30/35^{ème}</i>	1	1	0

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

6. Adhésion au groupement de commande de signalisation de la CDCIO

Monsieur le Président expose que la communauté de communes de l'île d'Oléron, au titre de sa compétence développement économique et dans le cadre de son opération pour la redynamisation des centres-bourgs, conduit une étude sur la signalisation des centres-bourgs commerçants des huit communes de l'île d'Oléron et que des plans de jalonnements routiers et piétons sont réalisés en collaboration avec les communes pour chaque centre-bourg, en vue de l'achat et du remplacement du mobilier de signalétique.

Il précise que la Communauté de communes a institué, lors du Conseil communautaire du 29 mai 2013, un fonds de concours de 30 % pour l'achat du mobilier de signalisation par les communes.

Sur proposition du Président, considérant qu'il serait opportun, afin d'assurer l'harmonisation des mobiliers routiers et piétons implantés dans les différentes communes, de retenir le même prestataire pour chaque type de mobilier, **le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes aux huit communes de l'île d'Oléron et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec le Communauté de Communes** dans laquelle la Communauté de Communes sera coordonnateur.

Le cahier des charges de consultation des entreprises prévoit que la facturation est faite à chaque commune lors de la commande du mobilier.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera chargée de procéder à la sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de signer le marché et le notifier.

Chaque membre du groupement aura la charge de son exécution.

7. Mandats spéciaux

- **Déplacement à Paris le 14 novembre**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de transport et de restauration occasionnés par le déplacement effectué par M. GENDRE et M. PLANTIER le vendredi 14 novembre dernier à Paris pour participer à la deuxième rencontre du club des territoires UN PLUS BIO.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget 2014

- **Déplacement Salon des Maires**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de transport et de restauration occasionnés par le déplacement du Maire à Paris les 26 et 27 novembre prochain pour participer au Salon des Maires.

8. Prise en charge formation payante

Monsieur le Président informe de l'obligation, depuis octobre 2014, pour les agents du service des espaces verts, d'obtenir par la voie de la formation, le certificat individuel professionnel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques encore utilisés à ce jour dans le cimetière, prévu par l'arrêté du 7 février 2012 du Ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de formation proposée par le C.N.F.P.T. sur deux jours pour un montant de 100 € par agent, **soit une dépense totale de 400.00 €.**

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6184 du Budget 2014.

9. Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association « Office de Tourisme de DOLUS D'OLERON » une subvention exceptionnelle de

10 000 euros dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année qu'elle assure dans la salle des fêtes du 13 au 31 décembre 2014 autour de la patinoire synthétique.

10. Décision modificative de crédits pour versement Subv. Office tourisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2014, en Fonctionnement :

CREDITS A REDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
FONCTIONNEMENT					
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
6541/65	Créances admises en non-valeur	5 000 €	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	5 000 €

11. Subvention exceptionnelle au collège du Château

Le conseil municipal, sur proposition de la commission « Education », décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 80,00€ au collège Aliénor d'Aquitaine pour participer au transport occasionné par une sortie théâtre (l'Avare de Molière) à Marennes pour les élèves de 4ème et 3ème le vendredi 30 janvier 2015.

Par ailleurs, un stand sur le Marché de Noël sera mis gratuitement à disposition des élèves des classes concernées pour leur permettre de récupérer des fonds supplémentaires par la vente d'objets, de gâteaux, etc...

12. Modification des tarifs du marché (marché de Noël)

Le conseil municipal, considérant les différents types d'occupation du domaine public proposés à l'occasion des animations organisées hors période estivale (cabanes en bois, tivolis, etc.), décide, à l'unanimité, de compléter la délibération du 6 décembre 2011 fixant à 2,50 € par mètre linéaire le tarif des droits de place pour les manifestations pouvant être organisées sur la voie publique hors période estivale comme suit :

- **occupation d'une cabane en bois : 15 euros par jour** d'occupation avec une obligation d'occupation pendant toute la durée de la manifestation ;

- **occupation d'un emplacement « vente » sous tivoli ou hors tivoli : 2,50 euros par mètre linéaire et par jour ;**

- **occupation d'un emplacement « activité » par une personne privée proposant une activité artistique, ludique ou sportive à titre onéreux : 15 euros par jour d'occupation.**

Les commerçants habituellement présents sur le marché hors saison estivale ainsi que les associations de la commune seront exonérés du droit de place.

Les crédits en Recettes seront inscrits à l'article 70321 du Budget Communal.

13. Chenal de la Baudissière : Tarif pour mise à disposition des cabanes d'artistes

Vu les frais engagés par la Commune pour la rénovation et le maintien en bon état des cabanes ostréicoles mises à disposition des artistes annuellement ou temporairement dans le cadre du développement touristique du site,

Vu l'avis de la Commission « Agriculture, Ostréiculture, Affaires Maritimes et Littorales » en date du 15 octobre 2014,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de mise à disposition des cabanes d'artistes comme suit à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- **loyer annuel de 15 euros par mètre carré** pour l'occupation d'une cabane à l'année, la charge de l'abonnement et de la consommation électrique revenant à l'occupant

- **participation de 40 euros par semaine pour un exposant temporaire** de Pâques au 30 octobre. En cas de partage d'une cabane par deux exposants, chacun assumera la moitié de la participation prévue pour l'occupation d'une cabane complète.

- **de supprimer la gratuité de l'occupation la première année.**

- **d'assujettir l'occupant au paiement du loyer de l'année entière pour la prise de possession d'une cabane entre le 1^{er} janvier et le 30 juin et au paiement de la moitié du loyer annuel pour la prise de possession d'une cabane entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.**

Les loyers annuels seront perçus par émission d'un titre de recette au mois de juillet de l'année en cours.

La participation des exposants temporaires fera l'objet d'un titre de recette émis postérieurement à la période d'occupation.

Les crédits en Recettes seront inscrits à l'article 758 du Budget Communal.

La présente décision sera notifiée aux occupants des cabanes d'artiste à l'année.

14. Chenal de la Baudissière : Tarif pour mise à disposition d'appontements aux plaisanciers

Vu les décisions du conseil portuaire du Port de La Baudissière en date du 7 juillet 2014 de procéder à la rénovation et à l'entretien des appontements non amodiés en mauvais état et d'ouvrir aux plaisanciers la possibilité d'occuper temporairement un appontement dans le chenal

Conformément à la proposition du conseil portuaire du Port de la Baudissière en date du 30 octobre 2014,

Le conseil municipal décide, à la majorité, par 22 voix POUR et 1 Abstension (Mme RICOU Jacqueline) de fixer le tarif pour l'occupation temporaire par un plaisancier d'un appontement rénové de 6, 8 ou 10 mètres à 60 euros HT par mètre linéaire, par an et par bateau, dans le cadre d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime.

La recette sera imputée à l'article 751 du Budget de la Concession du Port de La Baudissière.

15. Décision modificative de crédits – Budget de la Concession du Port de la Baudissière pour travaux d'amélioration de la navigabilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2014 de la Concession du Port du Chenal de La Baudissière :

1°) virements de crédits :

CREDITS A REDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
FONCTIONNEMENT					
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
6152/61	Entretien et réparation sur biens immobiliers	29 000,00 €	023	Virement à la section Investissement	29 000,00 €
INVESTISSEMENT					
2315/23	Installations, matériels et outillages techniques	25 653,02 €	2181/21	Install.générales, agencement & aménagements <i>Opération 14001 AMELIORATION NAVIGABILITE DU CHENAL</i>	25 653,02 €
TOTAL		54 653.02 €	TOTAL		54 653.02 €

2°) ouvertures de crédits :

NOUVELLES RECETTES			NOUVELLES DEPENSES		
INVESTISSEMENT					
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
021	Virement de la section de Fonctionnement	29 000,00 €	2181/21	Install.générales, agencement & aménagements divers <i>Opération 14001 AMELIORATION NAVIGABILITE DU CHENAL</i>	95 000,00 €
1641/16	Emprunt <i>Opération 14001 AMELIORATION NAVIGABILITE DU CHENAL</i>	20 000,00 €			
1313/13	Subvention du Département <i>Opération 14001 AMELIORATION NAVIGABILITE DU CHENAL</i>	46 000,00 €			
TOTAL		95 000,00 €	TOTAL		95 000,00 €

16. Demande de subvention au Département pour les travaux d'amélioration de la navigabilité

Vu la décision du conseil portuaire du Port de La Baudissière en date du 30 octobre 2014 de procéder aux travaux d'amélioration de la navigabilité du chenal de La Baudissière,

Vu le devis proposé par l'entreprise CHRISTOPHE TP, sise 10/14 Rue Jean Perrin 17000 LA ROCHELLE, pour les travaux de creusement du Chenal, d'un montant de 70 000,00 € HT (84 000,00 € TTC) d'une part, et le devis proposé par l'entreprise TRAQ – Travaux subaquatiques sise Port Saint Mary 46000 CAHORS pour l'évacuation des matériaux d'un montant de 46 580,00 € HT (55 896,00 € TTC) d'autre part, soit une dépense globale estimative de 116 580,00 € HT (139 896,00 € TTC)

Considérant le plan de financement possible suivante :

- subvention du Département..... 46 000,00 €
 - (40 % du montant HT)
 - emprunt..... 20 000,00 €
 - autofinancement de la Concession..... 50 580,00 €
- soit un total HT de 116 580,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la réalisation des travaux d'amélioration de la navigabilité** du Chenal de La Baudissière d'un montant de 70 000 € HT pour le creusement du chenal par l'entreprise CHRISTOPHE TP et d'un montant de 46 580 € HT correspondant à l'évacuation des matériaux par l'entreprise TRAQ – Travaux Subaquatiques,

- **de contracter un emprunt d'un montant de 20 000 €** pour le financement des travaux envisagés,

- **de solliciter une subvention auprès du département d'un montant de 40 % du coût HT** des travaux envisagés, soit 46 000 €, dans le cadre de son soutien aux travaux de dragage des infrastructures portuaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014.

17. Décision modificative de crédits – cession d'un terrain à la Commune à l'euro symbolique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2014, en Investissement :

NOUVELLES RECETTES			NOUVELLES DEPENSES		
INVESTISSEMENT					
ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ARTICLE/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
13251	Subvention d'équipement de la CDC	4 900 €	204112	Subvention d'équipement à l'O.N.F.	4 900 €

18. Comptes-rendus des commissions communales et groupes de travail

➤ **Commission Animation Culture Associations**

M. JAMPIERRE expose le travail réalisé depuis les élections municipales de mars 2014 dans chaque domaine et les objectifs :

Associations :

Peu de changement sur le versement des subventions cette année, mais volonté de recentrer les aides accordées en 2015 sans volonté de les réduire, mais en examinant les statuts et les objectifs des associations. Les demandes de subvention seront examinées en commission après avoir rencontré tous les acteurs.

Le forum des associations testé cette année un peu dans la précipitation, sera reconduit en 2015 dans une formule améliorée.

Il adresse des remerciements à l'association des boulistes privée de subvention cette année en raison du projet de reconstruction d'un boulo-drome en cours d'étude.

La municipalité doit réaménager les locaux jouxtant l'école élémentaire pour permettre d'accueillir dès la rentrée 2015-2016, la classe supplémentaire provisoirement hébergée derrière l'école dans un préfabriqué en location. L'association « les restos du cœur » a été informée qu'elle devra libérer les locaux au 1^{er} avril 2015. Le président de la Communauté de Communes, M. MASSICOT, a été saisi par le maire pour trouver un local de remplacement à proposer à l'association sur l'île d'Oléron.

Animations : par rapport à 2013, des économies ont été réalisées sur le feu d'artifice (5 000 €) et sur la suppression, en partie, des colis de Noël pour les Anciens (10 000 €). Le repas de Noël a été maintenu à partir de 75 ans et un projet de thé dansant est envisagé au printemps 2015.

Des réunions sont actuellement organisées pour la création d'un Comité des Fêtes.

➤ **Commission Affaires Sociales**

Mme INSERGUET expose le travail réalisé par la commission depuis les élections municipales de mars 2014 :

Les bancs publics ont été achetés et mis en place.

Les référents de village ont été désignés et commencent leur travail de proximité avec les habitants en relation avec les élus.

L'écrivain public a été mis en place. Il s'agit de Mme CHABOT Liliane qui assure ses permanences à côté de la mairie tous les jeudis de 9h à 12 h.

Le travail sur la mutuelle communale est commencé, mais il s'agit d'un dossier qui implique de prendre le temps de bien l'étudier pour éviter les écueils de certaines communes.

La commission va travailler sur le diagnostic social décidé en conseil municipal en relation avec la personne chargée de cette étude avec un bilan attendu au cours du dernier trimestre 2015.

La commission fonctionne par groupe de travail et se réunit une fois par trimestre pour un bilan des travaux.

➤ **Commission Education**

Mme TESSIER rappelle que le gros travail de l'année a été la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a déjà été expliquée à plusieurs reprises. Elle précise que dorénavant elle n'assurera que le suivi des activités dont elle a délégué l'organisation à Marie, coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Elle remercie Fabienne VISONNEAU pour son implication dans ce dossier et précise que Le comité de pilotage (COFIL) des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a été mis en place.

Elle remercie également Julie BITARD et Sabine ANDRE pour leur collaboration avec Marie sur la définition des critères d'évaluation des TAP.

Elle précise que le Fonds d'amorçage de l'Etat de 13 000 € a été versé en partie pour 2014-2015, le solde en début 2015, et qu'il est reconduit pour 2015-2016.

Une première estimation fait apparaître un coût à charge de la commune de 55 000 €, déduction faite du fonds d'amorçage, et avec la participation de bénévoles. Si ces derniers devaient être rémunérés, il faudrait ajouter environ 5 500 € de dépenses.

Elle indique que des discussions sont initiées avec la CDC pour échanger sur l'organisation des TAP et les possibilités de mutualisation des personnels.

Des discussions sont initiées avec la CDC pour échanger sur l'organisation des TAP et la possibilité de mutualiser les personnels.

A l'étude, également, la déclaration de nos activités périscolaires (TAP) et de nos garderies périscolaires en ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

➤ **Commission urbanisme**

Mme BOILEAU informe que le travail concernant l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) a été finalisé par Marie-Christine GUILLAUME avec simplification des notes d'information et distribution aux commerçants.

Concernant le dossier « FIEF MELON », la réunion publique est programmée pour le 26 janvier 2015 à 19 heures. Les services de l'Etat ont donné leur avis sur la faisabilité du projet d'aménagement du secteur et concluent, en première analyse que « le site apparaît comme peu propice au développement d'une telle opération. Il conviendrait d'étudier d'autres vocations pour ce secteur, en privilégiant une approche compatible avec le respect de sa sensibilité environnementale ».

M. le Maire précise qu'il souhaiterait proposer à la vente au Département une partie de la zone au titre de « couloir écologique à mettre en valeur ». Par ailleurs, il doit rencontrer le directeur de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes.

Mme BOILEAU indique que le marché public concernant la modification simplifiée du P.L.U. a été attribué au Bureau CREHAM de Bordeaux et que la première réunion de travail est prévue le 3 décembre.

Elle rappelle que la commission se réunit tous les 15 jours et étudie en moyenne 12 dossiers par commission. Elle précise qu'un projet de construction à La Perroche a été refusé en raison des risques submersion.

➤ **Commission Voirie, Déplacements**

M. LEMAITRE expose qu'en 2014 la priorité a été axée sur le réseau pluvial, avec notamment l'hydrocurage des fossés.

En 2015, plus de recours à la pose de ralentisseurs, pour privilégier si nécessaire la mise en place de chicane. Le ralentisseur de Vertbois sera rectifié, la vitesse sur la route de Boyardville sera réduite.

Travaux prévus :

- réfection placette du Deu
- Suppression du feu à la sortie de la place de la mairie avec un sens obligatoire de sortie devant la mairie
- Aménagement venelle du marché

➤ **Commission Agriculture, Ostréiculture, Affaires Maritimes et Littoral**

Un groupe de travail étudie l'opportunité d'acheter des terrains actuellement proposés à la vente par la SAFER en zone agricole pour accompagner l'installation d'un exploitant agricole ou y créer une régie agricole susceptible d'approvisionner la cantine scolaire.

M. MEYSTRE précise qu'une carte indiquant les lieux de productions des produits Bio utilisés à la cantine (sel, légumes, pain) va être affichée dans la cantine. Les producteurs concernés viendront faire une présentation de leurs produits aux enfants.

En ce qui concerne le pain, il ajoute qu'un partage sera effectué entre le pain Bio (La Cotinière) et le pain de qualité AB (boulangerie Gruet à Dolus).

➤ **Groupe de travail Centre-Bourg**

Mme DOS SANTOS informe que le travail porte actuellement sur l'aménagement de la place du marché avec l'assistance de la SEMDAS pour aider à finaliser le projet, ainsi que sur le cheminement piétonnier partant du parking en herbe.

➤ **Commission des finances**

Mme LECHEVALLIER explique que le travail de la commission s'est porté sur l'inventaire des dépenses de fonctionnement pour essayer de voir sur quels postes il était possible de faire des économies.

La prochaine réunion aura lieu début janvier pour la préparation du budget 2015 avec le retour des propositions des commissions.

➤ **Comité de fleurissement**

Les dernières plantations sur le sentier des naissances ont été réalisées et la signalétique installée courant novembre.

Les projets :

- faire travailler des écoles de paysagistes sur des aménagement, notamment sur le cimetière pour abandonner l'aménagement minéral au bénéfice du 100 % végétal.
- Inventaire de tous les arbres remarquables de la commune en vue de la création d'un sentier de randonnée
- Obtention d'une 2^{ème} fleur et d'un 2^{ème} papillon

➤ **Communication**

L'impression du bulletin municipal « du Sel à l'Huître » a été confiée après consultation, au même prestataire, Marennes Impression, mais avec une nouvelle mise en page.

La Newsletter mensuelle est opérationnelle.

Projet : Création d'un nouveau site internet de la commune

➤ **Commission Développement Economique**

M. GENDRE explique que le travail se fait surtout au niveau de la Communauté de Communes avec :

- Plateforme rénovation de l'habitat
- Signature du contrat de territoire

Il informe de l'organisation par le Pays Marennes Oléron d'ateliers thématiques pour construire sa candidature au programme LEADER 2014-2020 ouverts à tous les acteurs socio-économiques du territoire. Ces ateliers ont pour objectif de connaître les perspectives de développement et les idées d'actions pour le territoire.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la lettre de remerciements adressée par l'Association des Anciens Combattants pour « tout le travail de mémoire et d'histoire et le bon déroulement de la cérémonie organisée par la municipalité à l'occasion du 11 novembre et du centenaire de la guerre 14-18 ».

Il informe que le SAGE Charente propose des commissions ouvertes à tous sur la problématique de l'eau.

Il annonce que les Vœux du Maire au Personnel communal et au Conseil municipal pour la nouvelle année seront prononcés au cours d'une soirée apéritive dansante le samedi 17 janvier 2015 à 19h30 à la salle des Fêtes avec un apéritif servi à 19 h au Café du Centre.

La séance est levée à 23 h 30.